Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 2

Rubrik: Dans l'Internationale

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

blanchissage et à l'apprêture des filatures de coton; 52 heures par semaine jusqu'à fin 1923 pour l'industrie du lin, y compris le tissage de tuyaux et la fabrication de ficelle; 52 heures par semaine jusqu'à fin juin 1923 pour la fabrication du tressage et chapeaux, y compris le blanchissage et la teinturerie travaillant pour cette industrie; 52 heures par semaine jusqu'à fin juin 1923 pour la fabrication de chapeaux et de casquettes, y compris le personnel occupé à la garniture; 52 heures par semaine jusqu'à fin 1923 pour l'industrie du savon, ainsi que pour la fabrication de bougies en stéarine et en parafine.

Vraiment, le Département fédéral de l'économie publique ne fait pas un usage modeste de la « compétence » que lui a délégué le Conseil fédéral. Il accueille avec le plus grand empressement les désirs du patronat et leur permet, pour simplifier les choses, de prolonger la durée du travail pour toute l'année. Qu'en disent les 200,000 signataires du referendum?

Dans l'Internationale

Fédération syndicale internationale. Conjointement au congrès mondial de la paix, le comité de la F. S. I. a tenu une séance à La Haye du 7 au 9 décembre 1922. Le comité discuta la résolution à soumettre au congrès de la paix et entendit le rapport sur l'activité des secrétaires depuis le congrès de Rome. Il discuta en outre le rapport financier. Il ressort du compte-rendu sur l'action de secours en faveur des Russes qu'une certaine quantité de médicaments a été expédiée en Géorgie et qu'actuellement un stock de vêtements achetés et une somme restant des souscriptions attendent encore d'être employés. La question du renouvellement et du complément des secrétaires fut réglée de telle sorte que *Sassenbach* (Allemagne) est élu à l'unanimité comme troisième secrétaire, et *Brown* (Grande-Bretagne) comme secrétaire auxiliaire. Au cours de la discussion sur les relations de la F. S. I. avec l'Union internationale des coopératives on exprima le vœu que les rapports entre les deux organisations deviennent plus étroits; une décision ne fut pas prise. On discuta ensuite les relations avec les Internationales de Vienne et de Londres. Un rapport détaillé fut présenté sur les conséquences du mouvement fasciste pour les syndicats italiens. Les efforts faits pour créer une Internationale des instituteurs n'ont eu que peu de succès jusqu'ici, cependant le bureau reçut les pleins pouvoirs nécessaires pour continuer les démarches qui lui sembleront appropriées.

Les 8, 9 et 17 janvier, le bureau de l'Internationale s'est réuni à nouveau pour prendre position au sujet de l'occupation de la Ruhr. Les organisations affiliées ont reçu des instructions détaillées; le bureau se réunira le 26 janvier pour entendre les réponses reçues et prendre les décisions qui en découlent.

Au cours des ces séances, le bureau a pris d'autres décisions concernant diverses questions: D'abord, après entente avec le gouvernement de Moscou, il sera possible d'envoyer prochainement une mission dans la Géorgie pour y secourir les affamés au moyen du reliquat des sommes receuillies par les organisations syndicales en faveur de la Russie.

D'autre part, à la veille du congrès de la Haye, les comités exécutifs de l'Internationale syndicale et de l'Alliance coopérative internationale s'étaient réunis pour examiner les moyens d'arriver à une action des deux organismes.

Il avait été décidé de créer une commission chargée de dresser le programme d'action. Cette commission sera composée des camarades May et Poisson pour les coopératives; Oudegeest et Mertens pour les syndicats.

Le bureau a pris acte de l'invitation adressée par les organisations syndicales du Mexique, qui sont à la veille d'adhérer à l'Internationale d'Amsterdam, mais expriment auparavant le désir de faire visiter leur pays par les leaders du mouvement syndical d'Europe. La délégation proposée comprendrait le bureau de l'Internationale syndicale et les secrétaires des plus grandes fédérations professionnelles internationales.

Mouvement syndical international

Allemagne. Une nouvelle période a commencé avec le 1er janvier 1923 pour l'histoire du mouvement des ouvriers du bâtiment allemand. A cette date, les décisions du congrès fédératif de Leipzig du mois de mai 1922, selon lesquelles *l'Union allemande du bâtiment* sera désormais l'organisation syndicale des ouvriers du bâtiment de l'Allemagne, sont entrées en vigueur.

L'union allemande du bâtiment réunit les différents groupes professionnels des ouvriers du bâtiment allemand. Les statuts accordent aux membres de l'Union le droit de créer des groupes professionnels locaux pour sauvegarder et entretenir les particularités de leur branche; ces groupes formeront pour tout l'Empire une fédération professionnelle qui se joindra, au sein de l'Union, en un groupe professionnel national. Les fédérations professionnelles sont par conséquent les organes de la vie syndicale dans l'Union du bâtiment.

Cependant l'Union du bâtiment ne forme pas une organisation entièrement unie de tous les ouvriers occupés dans les professions du bâtiment. Il est vrai que le groupe des architectes et des techniciens qui s'est joint à l'Union des fonctionnaires et employés techniques est favorable à la pensée d'une fusion, mais en considération de l'organisation qui a été créée il n'y a que peu de temps, il a renoncé pour le moment à s'unir à elle. La fédération des ouvriers de fabriques a refusé énergiquement la séparation des ouvriers de la pierre, de l'argile, des tuileries et de la pierre artificielle qui lui appartiennent. Les charpentiers n'ont de même pas encore donné leur adhésion. Les asphalteurs et les couvreurs, eux aussi, ne se sont pas joints à l'Union; par contre, les verriers et les potiers ont décidé leur adhésion. Nous souhaitons que l'Union allemande du bâtiment puisse effectuer un travail utile et fructueux au service de la libération de la classe ouvrière.

Norvège. Le congrès de l'Union syndicale norvégienne qui aura lieu au mois de février de cette année devra prendre entre autres position à l'égard de la question des relations internationales. Le comité n'a pas pu s'entendre sur une proposition unanime, il soumet au congrès trois motions différentes.

La première résolution, présentée par trois membres du comité, ne peut pas recommander l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge.

La seconde, proposée par cinq membres du comité, veut approuver la démission de la Fédération syndicale d'Amsterdam et cesser immédiatement le payement des cotisations. Elle veut cependant encore renvoyer l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge jusqu'à ce que la crise au sein du parti communiste ouvrier de la Norvège soit éclaircie.

La troisième résolution, signée par huit membres du comité, propose la nomination d'une commission